de Champagne. Il serait alors inacceptable de porter atteinte à cette richesse biologique au profit d'une production intensive de vin de Champagne.

Nous pensons qu'une amélioration du projet initial est non seulement possible mais également fortement souhaitable compte tenu du niveau de valeur patrimoniale qu'a atteint aujourd'hui cet espace naturel.

Nous serons prêts à contribuer à la promotion d'une viticulture ayant su respecter les plus beaux fleurons du patrimoine naturel régional. A contrario, si cela s'avérait malheureusement nécessaire, nous n'hésiterions pas avec l'appui d'autres associations régionales et nationales, à citer la responsabilité de l'A.O.C. Champagne dans la destruction du patrimoine naturel. D'autant que le contexte, avec une baisse des ventes A.O.C. de 23% depuis de début de l'année, rend difficilement compréhensible l'extension du vignoble sur les sites d'intérêts écologiques majeurs.

Votre structure est certainement la seule, aujourd'hui, à pouvoir décider de concilier la préservation durable des caractéristiques écologiques du site et une mise en culture partielle de celui-ci. Votre position est déterminante. Aussi avons-nous l'honneur de vous demander si le CIVC est disposé :

à augmenter de façon significative et pertinente la surface de coteau en réserve naturelle ;

à adopter des méthodes culturales proches ou répondant aux critères de l'agriculture biologique ;

à engager avec notre association et les différentes structures régionales intéressées (institutions, associations ...) une réflexion visant à définir des engagements de la profession à ce que l'extension de l'AOC épargne les zones naturelles les plus riches en privilégiant les implantations de nouvelles vignes dans les secteurs et parcelles de moindre sensibilité écologique.

Bilan des prospections 2009 des chauves-souris dans les églises de la vallée de l'Aisne

Par Sébastien Maillier

Pour améliorer les connaissances sur les différentes espèces de chauves-souris en Picardie, Cassandre Bompay, stagiaire à Picardie Nature a recherché cet été des colonies de mise bas dans les clochers sur une cinquantaine de communes de la vallée de l'Aisne.

L'objectif de ce stage était de combler un manque flagrant de données sur les espèces de chauve-souris picardes en période estivale. En effet, les femelles se regroupent en colonies entre avril et septembre pour mettre bas et élever leur unique petit dans des lieux qui leur sont favorables. Nombre d'espèces vont ainsi rechercher des endroits chauds et abrités. Les combles d'église peuvent parfois leur apporter ces conditions optimales lorsque l'accès est possible. Ainsi, ces recherches, avec l'autorisation de 42 communes, ont permis de faire quelques découvertes intéressantes :
25 combles d'église sur les 42 visités montrent des traces de présences de chiroptères (guano, cadavre, reste d'insectes). 2 églises accueillaient des individus isolés : 1 Oreillard (probablement un mâle) isolé dans un clocher, 2 adultes et un jeune de Petit rhinolophe dans d'autres combles d'église. 1 église accueillait une colonie de mise bas de Petits rhinolophes (30 individus).



Crédit photo : Jean-Luc HERCENT

Lors de ces prospections, certaines rencontres nous ont permis d'avoir accès à d'autres types de bâtiments. Ainsi, deux nouvelles colonies de Petits rhinolophes ont été découvertes ; l'une dans une ferme (10 petits rhinolophes) et l'autre dans le cave d'un château (90 Petits rhinolophes).

Ces découvertes nous confirment l'importance régionale de ce secteur de la vallée de l'Aisne pour le Petit rhinolophe, espèce rare et en danger en Picardie. Ces découvertes permettront peut être à terme de mettre en place une protection d'un réseau de sites favorables pour le Petit rhinolophe.
Ces recherches ont également mis en évidence un nombre important d'églises favorables aux chiroptères mais hermétiques à toute entrée de ces animaux. La lutte contre l'installation des pigeons dans les clochers d'église en grillageant les diverses entrées a entraîné une diminution des gîtes possibles pour nombre d'espèces de chauves-souris. Ainsi, cette problématique a été présentée aux différentes communes de l'étude et une plaquette valorisant les aménagements de clochers leur a été distribuée (plaquette téléchargeable ci-dessous).

En outre, cette étude et celles à venir en 2010 entrent dans le cadre du plan d'action national chiroptères décliné à la Picardie justifié par l'état précaire des populations de chauve-souris en France. Remarquons que l'amélioration des connaissances pour nombre d'espèces de chiroptères est nécessaire pour favoriser leur protection.

L'éolien en Picardie : ne pas confondre urgence et précipitation.

par Yves Maquinghen

La Picardie a un potentiel très fort en matière d'énergie éolienne. Picardie Nature s'est toujours montrée très favorable au développement des énergies renouvelables, tout en sachant que la meilleure énergie est celle que l'on n'utilise pas, favorisons donc les économies d'énergies !

Le Courrier Picard a réalisé, dans son numéro du 23 juillet 2009, un dossier sur le développement de l'éolien sur notre région et les emplois potentiels que peut créer cette filière.

Picardie Nature a souhaité réagir à un article au sujet de la problématique de la réglementation des installations. Nombres de maires et d'opérateurs privés se sentent en effet victimes d'une réglementation trop restrictives, ne permettant pas un aboutissement rapide du projet.

Il faut cependant rappeler que les projets éoliens répondent à la réglementation des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE) et que tout projet doit faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement (loi n°76629 du 10 juillet 1976).

Pour donner un cadre au contenu attendu des ces études d'impacts, l'État à publier plusieurs guides, certes, dénués de valeurs juridiques, mais très éclairants sur les orientations que doivent prendre les aménageurs locaux et bureaux d'études. Ainsi les préconisations du Ministère de l'écologie sont les suivantes : "l'observation directe de la migration est le principal moyen de qualifier le phénomène migratoire au sein de l'aire d'étude immédiate. La caractérisation des axes de déplacements, des altitudes et la composition des vols, permettent d'identifier les enjeux. Ce type d'observations doit être systématiquement mené lors de prospections de terrain durant les périodes favorables (février à mai pour les migrations prénuptiales, août à novembre pour migrations post-nuptiales)."

A la vue de la procédure à mettre en place et de l'étude à réaliser, étalée sur une année, il parait alors impossible de réduire le délai d'instruction des dossiers à six mois comme le demande certains élus et promoteurs éoliens, ce serait faire machine arrière et risquer de nouveau une situation anarchique.

Même si des outils sont mis en place pour faciliter les prises de décisions, il ne faut pas se précipiter. Les enjeux environnementaux, en particulier l'avifaune et les chiroptères, principaux impacts observés, doivent être analysés le plus finement possible.